



# FÉDÉRATION DES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

*Reconnue d'utilité publique et partenaire de l'Éducation nationale*

UNION DU LOIR-ET-CHER

*Siège social : Inspection Académique de Blois*

Madame, Monsieur le Maire,

Nous venons solliciter votre aide au nom de l'Union du Loir et Cher des DDEN (Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale).

Malgré notre souhait de doter chaque école (chaque commune) d'un DDEN, beaucoup trop d'écoles en sont dépourvues. Nous rencontrons des difficultés de recrutement dues pour beaucoup au manque d'investissement des jeunes retraités dans le bénévolat ; de plus, bien des DDEN de notre département sont âgés et quittent cette fonction.

→ Peut-être connaissez-vous, dans votre commune, des personnes (pas nécessairement d'anciens membres de l'Éducation nationale) prêtes à donner de leur temps pour la défense de l'École publique ? (Nous assurons un tutorat lors de la première année et transmettons aux nouveaux DDEN toutes les informations qui leur permettent d'assurer sans difficulté cette fonction.)

Si vous pensez à quelqu'un, prenez contact avec notre présidente Hélène Caron qui rencontrera rapidement cette personne et c'est elle seule qui prendra la responsabilité de sa proposition comme DDEN dans votre commune.

Les **Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale** sont des bénévoles partenaires de l'école publique. Ils sont nommés officiellement par le \*DASEN, après avis du \*CDEN, qui se déroule sous la présidence du Préfet.

L'histoire des DDEN est liée à celle de l'École publique. Nous sommes à la charnière entre l'école, la commune et les parents d'élèves. Notre indépendance nous permet d'avoir un rôle de médiation et de coordination entre les enseignants, les parents d'élèves, la municipalité, les services académiques.

Nous sommes membres de droit aux conseils d'école. Nous exerçons une fonction de contrôle, de vigilance, de proposition : inspection des locaux, du mobilier et de l'équipement ; sécurité dans et autour de l'école, connaissance des effectifs (défense de l'école en risque de fermeture de classe), participation aux projets de travaux et d'aménagement, restauration scolaire, transports scolaires, activités périscolaires. La pédagogie ne nous concerne pas, elle est le domaine exclusif des enseignants.

Ni usagers comme les parents, ni directement acteurs comme les enseignants, les DDEN sont de véritables partenaires de l'École publique qui s'associent à l'équipe éducative pour la réalisation d'un même objectif, d'une seule cause : L'intérêt des élèves.

Dans nos interventions, nous défendons toujours le rôle de l'École qui est un véritable lieu d'éducation, de socialisation, de construction de la citoyenneté, fondé sur des valeurs de solidarité, de coopération et de responsabilité.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette demande, veuillez accepter, Madame, Monsieur le maire, l'expression de nos sentiments cordiaux.

pour le conseil d'administration des DDEN de Blois, Hélène Caron, présidente

Hélène Caron - 15 rue J Ferry - 41310 St Amand Longpré  
helene.caron.41@wanadoo.fr  
tel 02 54 82 82 33 ou 06 66 35 83 73

\*DASEN Directeur Académique des Services de l'Éducation nationale

\*CDEN Conseil Départemental de l'Éducation nationale